

**ACTIONS COLLECTIVES RELATIVES À INVOKANA®, INVOKAMET® ET INVOKAMET XR® :  
AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT**

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CET AVIS.  
L'IGNORER POURRAIT AVOIR DES CONSÉQUENCES SUR VOS DROITS.

Un règlement pancanadien a été conclu dans le cadre de trois actions collectives relativement aux médicaments d'ordonnance Invokana®, Invokamet® et Invokamet XR®. Le règlement des Recours a été approuvé par les Tribunaux. Les Défenderesses nient toutes les allégations ainsi que toute faute ou responsabilité.

Si on vous a prescrit Invokana®, Invokamet® et Invokamet XR® le ou avant le 15 juin 2022 (si vous êtes un Membre du Groupe visé par le recours de la Saskatchewan), le ou avant le 16 juin 2022 (si vous êtes un Membre du Groupe visé par le recours de l'Ontario) et le ou avant le 21 juin 2022 (si vous êtes un Membre du Groupe visé par le recours du Québec), vous pourriez avoir droit à une indemnité si vous avez subi par la suite une insuffisance rénale aiguë, une acidocétose diabétique ou la perte d'un membre inférieur dans les délais énoncés à l'Entente de règlement. Le Règlement prévoit le paiement d'un montant de 1 500 000 \$, qui sera utilisé pour payer les réclamations approuvées, les réclamations connexes des Assureurs de soins de santé provinciaux, les coûts de publication de l'avis et d'administration du règlement, ainsi que les honoraires et déboursés des Avocats du Groupe, plus les taxes applicables.

Les Tribunaux ont approuvé un Protocole d'indemnisation qui détermine quels Membres du Groupe sont admissibles à l'obtention d'une indemnité et le montant de celle-ci. Pour de plus amples informations sur la façon dont les indemnités sont déterminées, vous devriez consulter l'Avis en version détaillée, le Protocole d'indemnisation, l'Entente de règlement et les documents y liés disponibles au <https://fr.invokanacanadasettlement.com/> ou contacter l'Administrateur des Réclamations ou les Avocats du Groupe aux coordonnées mentionnées ci-après.

**PARTICIPER AU RÈGLEMENT**

Pour déposer une réclamation pour obtenir une indemnité en vertu de l'Entente de règlement, vous devez compléter et soumettre un Formulaire de réclamation (ainsi que les preuves nécessaires, lesquelles sont détaillées dans le Protocole d'indemnisation) à **l'Administrateur des Réclamations avant le 14 août 2023 11 :59 pm EST**. Si vous ne soumettez PAS votre Formulaire de réclamation à temps, vous ne pourrez obtenir d'avantage provenant de l'Entente de règlement.

Le Formulaire de réclamation exige que vous fournissiez une copie de vos dossiers médicaux et obtenir ceux-ci peut prendre beaucoup de temps. **Il est très important que vous entamiez cette démarche dès que possible, si vous ou votre avocat ne l'avez pas déjà fait.** Vous souhaitez peut-être faire appel à un avocat pour vous aider dans cette démarche. Vous pouvez retenir les services des Avocats du Groupe ou de l'avocat de votre choix.

**POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS**

Si vous avez des questions concernant l'Entente de règlement et/ou que vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez visiter le <https://fr.invokanacanadasettlement.com/> ou contacter l'Administrateur des Réclamations ou les Avocats du Groupe.

**Trilogy Class Action Services**

Règlement concernant les actions collectives relatives à Invokana  
117, Queen Street, PO Box 1000  
Niagara-on-the-Lake (Ontario) L0S 1J0  
Tél. : 1-877-400-1211 Télécopieur : 1-416-342-1761  
Courriel : [claims@trilogyclassactions.ca](mailto:claims@trilogyclassactions.ca)

## **AVOCATS DU GROUPE**

### **Siskinds LLP**

275 Dundas Street, Unit 1  
P.O. Box 2520  
London (Ontario) N6B 3L1  
Tél. : (519) 672-2121  
Télécopieur : (519) 672-6065  
Me James Boyd  
Courriel : [invokana@siskinds.com](mailto:invokana@siskinds.com)

### **Siskinds Desmeules, Avocats**

43, rue de Buade, bureau 320  
Québec (Québec) G1R 4A2  
Tél. : (418) 694-2009  
Télécopieur : (418) 694-0281  
Me Chloé Faucher-Lafrance  
Courriel : [recours@siskinds.com](mailto:recours@siskinds.com)

### **Merchant Law Group LLP**

100-2401 Saskatchewan Drive  
Regina (Saskatchewan) S4P 4H8  
Tél. : (306) 359-7777  
Télécopieur : (306) 522-3299  
Me E.F. Anthony Merchant, K.C.  
Courriel : [tmerchant@merchantlaw.com](mailto:tmerchant@merchantlaw.com)

Veuillez ne pas contacter pas les Défenderesses ou les Tribunaux au sujet de ces Recours.

*Cet Avis a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario, la Cour du Banc du Roi de la Saskatchewan et la Cour supérieure du Québec.*